

	Réponse	Justification
Atténuation du changement climatique: la mesure risque-t-elle d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre?	NON	<p>Les actions menées n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement.</p> <p>Les projets du projet de programme FEDER FSE+ 21 27 de la Martinique seront soumis à des critères de respect environnemental garantissant le contrôle des émissions de gaz à effet de serre. Les critères sont les suivants : « L'objectif est d'identifier rapidement d'éventuelles incidences négatives imprévues et d'engager si nécessaire des actions correctives adéquates. Il s'agit également de suivre les incidences probables et non compensables, pour s'assurer que celles-ci ne soient pas plus importantes que prévu. Dans cette optique, le programme s'appuie pleinement sur les indicateurs de contexte et les indicateurs de suivi existants, en ciblant ceux permettant de suivre les incidences probables. Ces indicateurs de suivi proposés sont présentés dans un tableau, pour chaque objectif spécifique ayant une incidence probable sur l'environnement. »</p> <p>De plus, l'utilisation d'indicateurs communs selon le règlement européen garantit le déploiement d'actions dont les nuisances telles que les émissions de gaz à effet de serre font partie des critères d'éligibilité des actions.</p> <p>De plus les actions menées avec le FSE+ n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement.</p>
Adaptation au changement climatique: la mesure risque-t-elle d'entraîner une augmentation des incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur elle-même ou sur la population, la nature ou les biens?	NON	<p>Les actions menées n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement.</p> <p>Le projet de programme FEDER 2021 2027 alloue près de 30% de son total à la préservation du climat. En qualité de territoire insulaire la Martinique se doit de participer activement à la préservation de son</p>

		<p>environnement. La transition énergétique est aussi un axe majeur du FEDER FSE+ 21 27 avec un objectif de mise en œuvre d’actions de promotion et de soutien aux investissements, la Martinique souhaite entre autres développer une consommation responsable tout en promouvant l’approvisionnement durable, l’éco-conception et l’économie de la fonctionnalité. Ces actions seront motrices de créations d’emplois toutes catégories confondues.</p> <p>De plus les actions menées avec le FSE+ n’auront pas d’impact négatif sur l’environnement.</p>
<p>Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines: la mesure risque-t-elle d’être préjudiciable: (i) au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d’eau, y compris les eaux de surface et les eaux souterraines; ou (ii) au bon état écologique des eaux marines?</p>	<p>NON</p>	<p>La Martinique faisant partie des territoires souffrant de l’invasion des sargasses. La Martinique a pour priorité la préservation des eaux et de la faune aquatique. Ces invasions répétées depuis 2010 ont un impact extrêmement négatif sur le territoire. Le secteur de l’aquaculture et de la pêche sont fortement impactés par ces pollutions non créées localement. Ainsi l’OS.4 accompagnera la gestion des risques en traitant des conséquences territoriales et surtout en réalisant des actions destinées à prévenir les impacts toxiques sur l’espace marin (ex : Invasion des sargasses) ou encore sur les nappes phréatiques (Contamination des sols). Ces actions seront motrices de créations d’emplois toutes catégories confondues.</p> <p>De plus les actions menées avec le FSE+ n’auront pas d’impact négatif sur l’environnement.</p>
<p>Transition vers une économie circulaire, y compris la prévention des déchets et le recyclage: la mesure risque-t-elle: (i) d’entraîner une augmentation notable de la production, de l’incinération ou de l’élimination de déchets, à l’exception de</p>	<p>NON</p>	<p>L’accompagnement européen dédié à la gestion des déchets a pour objectif d’optimiser l’élimination, la transformation ou le traitement des déchets. Ainsi la rénovation ou la construction d’infrastructures de gestion des déchets est une priorité dans le cadre de la préservation du territoire. Les critères d’éco-conditionnalités des matériaux seront</p>

<p>l'incinération de déchets dangereux non recyclables; ou (ii) d'entraîner des inefficacités significatives dans l'utilisation directe ou indirecte d'une ressource naturelle<sup>1</sup> à n'importe quelle étape de son cycle de vie, qui ne sont pas réduites au minimum par des mesures adéquates; ou (iii) de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire?</p>		<p>intégrés dans le cadre des AAP. Il s'agit ici notamment de la mise en œuvre d'un axe de la stratégie territoriale d'économie circulaire relatif à l'exemplarité des pouvoirs publics en Martinique. Ces actions seront motrices de créations d'emplois toutes catégories confondues. De plus les actions menées avec le FSE+ n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement. Les actions menées n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement.</p>
<p>Prévention et réduction de la pollution: la mesure risque-t-elle d'engendrer une augmentation notable des émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol?</p>	<p>NON</p>	<p>Le programme prévoit un accompagnement financier européen pour le suivi et le contrôle de la préservation des ressources vitales. La Martinique ayant choisi l'OS 2.4 souhaite accompagner la gestion des risques naturels d'origine humaine ou industrielle ; va accompagner au travers d'aides financières les entreprises spécialisées exerçant sur le territoire pour la réduction des effets néfastes inhérents aux risques causés par l'activité humaine. Pour ce faire la Collectivité Territoriale de Martinique va positionner ses actions sur 4 piliers : la protection, la prévention, la gestion de crise et l'information à l'ensemble des acteurs du territoire. L'insularité, l'éloignement, la fragilité du bâti et des réseaux sont autant de facteurs de vulnérabilité du territoire qui nécessitent une attention particulière de préservation. Ces actions seront motrices de créations d'emplois toutes catégories confondues. De plus les actions menées avec le FSE+ n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement.  Les actions menées n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement.</p>
<p>Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes: la mesure risque-t-elle d'être:</p>	<p>NON</p>	<p>La Martinique ayant eu l'honneur d'être labélisée Hub de Biodiversité a pour objectif de préserver toutes les ressources naturelles du territoire. Pour ce faire la Collectivité</p>

<p>(i) fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes; ou (ii) préjudiciable à l'état de conservation des habitats et des espèces, y compris ceux qui présentent un intérêt pour l'Union?</p>		<p>territoriale de Martinique. Le déploiement d'infrastructures vertes, de centre de recherches afin d'apporter des solutions innovantes de valorisation, préservation de la biodiversité et des espèces. Le projet de Programme FEDER FSE+ 21 27 de la Martinique dédié 6.5% à la préservation, et la valorisation de la faune et la flore locale. La Martinique en qualité d'île se doit de préserver son potentiel naturel gage de la protection du bien vivre de sa population. Ces actions seront motrices de créations d'emplois toutes catégories confondues. De plus les actions menées avec le FSE+ n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement. Les actions menées n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement.</p>
---	--	---